



Conseil économique et social

Distr. générale
31 décembre 2021
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Dix-septième session

9-13 mai 2022

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire et annotations

Ordre du jour provisoire

1. Élection des membres du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) :
 - a) Activités menées à l'appui des priorités thématiques pour la période 2021-2022 :
 - i) État actualisé de la situation concernant les activités des membres du Forum, dont les nouvelles annonces et la situation concernant les contributions nationales volontaires ;
 - ii) État actualisé de la situation concernant les activités du Partenariat de collaboration sur les forêts et de ses organisations membres et progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan de travail ;
 - iii) État actualisé de la situation concernant les activités des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux ;
 - iv) État actualisé de la situation concernant les activités des grands groupes et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et les milieux philanthropiques, et progrès accomplis dans l'exécution des programmes de travail des grands groupes ;
 - v) Liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2022 et les évolutions concernant les forêts au niveau international ;



- b) Application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris les activités concernant la Journée internationale des forêts de 2022 ;
 - c) Moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ;
 - d) Suivi, évaluation et rapports :
 - i) Propositions d'amélioration du modèle à utiliser pour les prochains rapports nationaux volontaires sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et la réalisation des contributions nationales volontaires ;
 - ii) Progrès accomplis dans l'élaboration de l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux.
4. Préparatifs de l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs, y compris la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030).
 5. Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts.
 6. Nouvelles questions.
 7. Dates et lieu de la dix-huitième session du Forum.
 8. Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Forum.
 9. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa dix-septième session.

Annotations

1. Élection des membres du Bureau

L'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social prévoit qu'au début de la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, le Forum des Nations Unies sur les forêts élit parmi les représentant(e)s de ses membres un(e) président(e) et d'autres membres du Bureau selon les besoins (voir [E/5975/Rev.1](#)). Conformément à la résolution 2000/35 du Conseil portant création du Forum, le Bureau du Forum est composé d'un(e) président(e) et de quatre vice-président(e)s, dont l'un(e) servira aussi de rapporteur(euse), élu(e)s selon le principe de la répartition géographique équitable.

Conformément aux décisions 2020/205, 2020/206 et 2020/219 du Conseil et sur la recommandation du Président (Slovaquie) de sa quinzième session, le Forum a élu, selon une procédure d'approbation tacite qui a pris fin le 2 juillet 2020 sans qu'aucune objection ait été formulée, Kitty Sweeb (Suriname) Présidente, et Jesse Mahoney (Australie) et Javad Momeni (République islamique d'Iran) Vice-Présidents, de ses seizième et dix-septième sessions.

Conformément à la décision 2021/213 du Conseil et sur la recommandation de la Présidente de sa seizième session (Suriname), le Forum a élu, selon une procédure d'approbation tacite qui a pris fin le 14 avril 2021 sans qu'aucune objection ait été formulée, Musah Abu-Juam (Ghana) et Tomasz Markiewicz (Pologne) Vice-Présidents de ses seizième et dix-septième sessions et nommé le Vice-Président Javad Momeni (République islamique d'Iran) Rapporteur desdites sessions.

À la 1^{re} séance de sa dix-septième session, le Forum devrait élire son (sa) président(e) parmi les candidat(e)s proposé(e)s par les États d'Amérique latine et des Caraïbes, étant donné que ce siège sera vacant quand le mandat de Représentante permanente du Suriname auprès de l'Organisation des Nations Unies de Kitty Sweeb aura pris fin. Les États d'Amérique latine et des Caraïbes ont proposé la candidature de Miriam Mac Intosh (Suriname) à la présidence de la dix-septième session.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

L'article 7 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social prévoit qu'au début de chaque session, le Forum arrête l'ordre du jour et décide de l'organisation des travaux de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations ([E/CN.18/2022/1](#))

3. Débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

- a) Activités menées à l'appui des priorités thématiques pour la période 2021-2022**
 - i) État actualisé de la situation concernant les activités des membres du Forum, dont les nouvelles annonces et la situation concernant les contributions nationales volontaires**
 - ii) État actualisé de la situation concernant les activités du Partenariat de collaboration sur les forêts et de ses organisations membres et progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan de travail**
 - iii) État actualisé de la situation concernant les activités des organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux**
 - iv) État actualisé de la situation concernant les activités des grands groupes et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et les milieux philanthropiques, et progrès accomplis dans l'exécution des programmes de travail des grands groupes**
 - v) Liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2022 et les évolutions concernant les forêts au niveau international**
- b) Application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris les activités concernant la Journée internationale des forêts de 2022**

Conformément aux indications données dans l'annexe I de la résolution [2020/14](#) du Conseil, le Forum a tenu, à sa seizième session, des discussions techniques sur les priorités thématiques à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). Les priorités thématiques pour chaque période s'inspirent des objectifs mondiaux relatifs aux forêts et des cibles correspondantes, en tenant compte du programme de l'après-2020 du forum politique de haut niveau pour le développement durable et des faits nouveaux intervenus sur le plan international concernant les forêts.

Dans ladite résolution, le Conseil a invité le Bureau du Forum, agissant en étroite concertation avec les membres du Forum, à arrêter les priorités thématiques pour la période 2021-2022. À cet égard, le Bureau de la seizième session du Forum a

décidé que les priorités thématiques des seizième et dix-septième sessions du Forum seraient les suivantes : a) mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde (objectif mondial relatif aux forêts n° 1) ; b) renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts (objectif mondial relatif aux forêts n° 2) ; c) mobiliser des ressources financières et renforcer la coopération scientifique et technique ; promouvoir des cadres de gouvernance favorisant la mise en œuvre ; renforcer la coopération, la coordination et la cohérence aux fins de la gestion durable des forêts (objectifs mondiaux relatifs aux forêts n°s 4, 5 et 6).

À sa seizième session, le Forum a tenu des discussions techniques sur les priorités thématiques susmentionnées. Le résumé établi par la Présidente de la seizième session¹ contient un récapitulatif des débats et les propositions de la Présidente. Au titre du point 3 a) de l'ordre du jour, le Forum aura, à sa dix-septième session, un débat d'orientation sur ces priorités thématiques, dans lequel il tiendra compte des propositions formulées par la Présidente à la seizième session.

Conformément au plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) (voir résolution [71/285](#) de l'Assemblée générale), les États Membres pourront déterminer, à titre volontaire, le montant de la contribution qu'ils ont l'intention de verser pour atteindre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, compte tenu de leur situation nationale, de leurs politiques, de leurs priorités, de leurs capacités, de leur niveau de développement et de l'état de leurs forêts. Au titre de l'alinéa i) du point 3 a), le Forum examinera les informations sur la contribution des membres du Forum à l'appui des priorités thématiques, notamment les nouvelles annonces et la situation concernant les contributions nationales volontaires.

Le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) sert de cadre de référence pour les travaux menés par les organismes des Nations Unies et par les partenaires intéressés dans le domaine des forêts, le but étant d'en renforcer la cohérence et d'améliorer la collaboration et les synergies entre ces différents acteurs, afin qu'ils se conforment à la vision et à la mission qui y sont définies. Les contributions du Partenariat de collaboration sur les forêts et de ses organisations membres à la réalisation des priorités thématiques des seizième et dix-septième sessions du Forum et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan de travail seront examinés au titre de l'alinéa ii) du point 3 a).

Dans sa résolution [2020/14](#), le Conseil a souligné l'importance que revêtait une participation multipartite et intersectorielle aux activités du Forum et demandé au secrétariat du Forum d'engager un dialogue actif avec les grands groupes et d'autres parties concernées. Il a également souligné qu'il importait d'associer les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux concernés aux activités du Forum. Au titre des alinéas iii) et iv) du point 3 a), le Forum examinera à sa dix-septième session les contributions des partenaires et grands groupes régionaux et sous-régionaux et d'autres parties prenantes, y compris le secteur privé et les milieux philanthropiques, à la réalisation des priorités thématiques pour la période 2021-2022. Il examinera également les progrès accomplis dans l'exécution des programmes de travail des grands groupes.

Au titre de l'alinéa v) du point 3 a), le Forum étudiera les liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2022² et les évolutions concernant les forêts au niveau international. Le résumé établi

¹ [E/2021/42-E/CN.18/2021/8](#), annexe III.

² Le forum politique de haut niveau de 2022, qui aura pour thème « Reconstruire en mieux après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), tout en avançant sur la voie d'une mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », examinera en

par la Présidente concernant les débats du Forum sur ce point de l'ordre du jour sera transmis, à titre de contribution de la dix-septième session du Forum, à la session de 2022 du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

Au titre du point 3 b), le Forum examinera l'application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris les activités concernant la Journée internationale des forêts de 2022, qui aura pour thème « Les forêts et une production et une consommation durables ».

La note du Secrétariat contient des informations sur les points 3 a) et 3 b), comme indiqué ci-dessus. Elle comprend également les propositions formulées en la matière par la Présidente sur la base des discussions techniques de la seizième session du Forum.

Documentation

Note du Secrétariat concernant le débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : activités menées à l'appui des priorités thématiques pour la période 2021-2022 ([E/CN.18/2022/2](#))

3. Débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

c) Moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier

Comme indiqué dans le résumé établi par la Présidente de la seizième session du Forum³, les membres du Forum ont salué l'appui que le Réseau mondial de facilitation du financement forestier fournit aux pays ainsi que le rôle de la mise en œuvre de la phase I du centre d'information, s'agissant de renforcer la capacité de mobiliser des fonds, toutes sources confondues, en faveur de la gestion durable des forêts. Ils ont aussi invité les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres partenaires à collaborer étroitement aux efforts déployés par le secrétariat du Forum pour développer la phase II du centre d'information afin de garantir son rapport coût-efficacité et d'éviter les doubles emplois.

La note du Secrétariat relative à ce point de l'ordre du jour contient des informations sur les principales évolutions mondiales concernant les moyens de mise en œuvre, un récapitulatif des activités entreprises par le Réseau depuis la seizième session, notamment en ce qui concerne le développement de la phase II du centre d'information du Réseau, des renseignements sur les ressources disponibles pour le fonctionnement du Réseau et un point sur le projet de mise en place d'un bureau à Beijing. Les propositions formulées à ce sujet par la Présidente sur la base des discussions de la seizième session y figurent également, afin que le Forum les examine à sa dix-septième session.

Documentation

Note du Secrétariat sur les moyens de mise en œuvre, y compris les activités et les ressources du Réseau mondial de facilitation du financement forestier ([E/CN.18/2022/3](#))

profondeur les objectifs de développement durable n^{os} 4 (Éducation de qualité), 5 (Égalité entre les sexes), 14 (Vie aquatique), 15 (Vie terrestre) et 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).

³ [E/2021/42-E/CN.18/2021/8](#), annexe III, par. 18 et 22 f) iii).

- 3. Débat d'orientation sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)**
- d) Suivi, évaluation et rapports**
- i) Propositions d'amélioration du modèle à utiliser pour les prochains rapports nationaux volontaires sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et la réalisation des contributions nationales volontaires**
- ii) Progrès accomplis dans l'élaboration de l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux**

Dans sa résolution [2020/14](#), le Conseil économique et social a demandé au secrétariat du Forum de proposer des améliorations à apporter au modèle de rapport national volontaire, en s'appuyant sur les enseignements tirés des rapports de la période en cours et de l'établissement de la publication phare, pour que le Forum les examine à sa dix-septième session, et a invité le Forum à faire coïncider la présentation des prochains rapports nationaux volontaires avec le processus quinquennal d'évaluation des ressources forestières mondiales, à compter du prochain cycle d'évaluation des ressources forestières mené par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

À la seizième session⁴, les membres du Forum ont souligné la nécessité d'encourager un plus grand nombre de pays à participer au prochain cycle d'établissement de rapports du Forum, afin de mieux refléter la composition mondiale du Forum et de faire en sorte que les actions collectives visant à atteindre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts soient évaluées sur une base plus large qu'elles ne le sont actuellement. Il a été noté que d'autres améliorations devraient être envisagées, afin de rationaliser la forme des rapports nationaux destinés au Forum par le biais de consultations avec les membres, mais aussi qu'il fallait réduire la charge de travail liée à l'établissement des rapports et renforcer la capacité des pays à préparer les rapports nationaux. Les membres du Forum ont également invité le Partenariat de collaboration sur les forêts à poursuivre ses travaux sur l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux et à rendre compte des progrès accomplis lors des prochaines sessions du Forum.

La note du Secrétariat établie au titre de ce point de l'ordre du jour contient des informations concernant l'amélioration du modèle à utiliser pour les prochains rapports nationaux volontaires, ainsi qu'un rapport de situation élaboré par le Partenariat portant sur l'ensemble commun d'indicateurs forestiers mondiaux. Les propositions formulées à ce sujet par la Présidente à partir des discussions de la seizième session y figurent également, afin que le Forum les examine à sa dix-septième session.

Documentation

Note du Secrétariat sur le suivi, l'évaluation et les rapports : progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), notamment l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les contributions nationales volontaires ([E/CN.18/2022/4](#))

⁴ Ibid., par. 21 et 22 e) iv).

4. Préparatifs de l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs, y compris la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

Conformément au programme de travail du Forum pour la période 2022-2024, à sa dix-septième session, le Forum devrait examiner la question des préparatifs de l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs et en arrêter les modalités.

En 2024, à sa dix-neuvième session, le Forum devrait procéder à un examen à mi-parcours de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs, notamment en ce qui concerne les principales composantes de l'arrangement, à savoir le Forum, ses membres, son secrétariat, le Partenariat de collaboration sur les forêts, le Réseau mondial de facilitation du financement forestier et le fonds d'affectation spéciale pour le Forum, et associer à ses activités les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux, les grands groupes et d'autres parties prenantes.

Des informations sur les résultats des activités intersessions, ainsi que les actions proposées en vue de l'examen à mi-parcours, figurent dans la note du Secrétariat établie au titre de ce point de l'ordre du jour, afin que le Forum les examine à sa dix-septième session.

Documentation

Note du Secrétariat sur les préparatifs de l'examen à mi-parcours en 2024 de l'efficacité de l'arrangement international sur les forêts par rapport à ses objectifs ([E/CN.18/2022/5](#))

5. Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts

Conformément au programme de travail du Forum pour sa dix-septième session, le secrétariat doit rendre compte du fonctionnement du fonds d'affectation spéciale à cette session. La note du Secrétariat relative à ce point de l'ordre du jour donne des informations sur le fonctionnement du fonds d'affectation spéciale en 2021.

Documentation

Note du Secrétariat sur le Fonds d'affectation spéciale pour le Forum des Nations Unies sur les forêts ([E/CN.18/2022/6](#))

6. Nouvelles questions

Conformément au programme de travail du Forum pour 2021, qui figure dans l'annexe I de la résolution [2020/14](#) du Conseil économique et social, le Forum a examiné à sa seizième session l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les forêts et le secteur forestier, au titre des nouvelles questions. Les membres du Forum y ont étudié les conclusions de la première évaluation des effets de la pandémie de COVID-19 sur les forêts et le secteur forestier. Ils ont également discuté des activités de suivi, notamment d'une évaluation supplémentaire des difficultés rencontrées par les pays qui serait menée par le secrétariat du Forum, et des stratégies, des mesures de relèvement et des meilleures pratiques visant à réduire l'impact de la COVID-19 sur les forêts et le secteur forestier, dont il sera rendu compte au Forum à sa dix-septième session. La note du Secrétariat relative à ce point de l'ordre du jour contient les résultats de l'évaluation et fournit des informations sur les activités correspondantes menées entre les sessions.

Documentation

Note du Secrétariat sur les difficultés rencontrées par les pays, les stratégies adoptées et les mesures de relèvement prises par les pays pour réduire l'impact de la maladie à coronavirus sur les forêts et le secteur forestier ([E/CN.18/2022/7](#))

7. Dates et lieu de la dix-huitième session du Forum

Le Forum recommandera au Conseil économique et social les dates et le lieu de la dix-huitième session.

8. Ordre du jour provisoire de la dix-huitième session du Forum

Le Forum présentera l'ordre du jour provisoire de la dix-huitième session, qu'il recommandera au Conseil économique et social d'adopter.

9. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa dix-septième session

Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, le Forum présentera au Conseil un rapport sur les travaux de sa session.
